

# Becdelievre de Cany (de)

*Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse d'Anne-Louis-Roger, fils de Pierre-Jacques-Louis de Becdelievre, de la branche normande, en vue de son admission comme page de la Petite Écurie du roi, le 14 mai 1754.*

Normandie, mai 1754

Preuves de la noblesse d'Anne-Louis-Roger de Becdelievre de Cany, agréé par le roi pour être élevé page de Sa Majesté dans la Petite Ecurie, sous la charge de monsieur le marquis de Beringhem, premier ecuyer de Sa Majesté.

*De sable à deux croix d'argent, trefflées, ayant le pied fiché, posées l'une à côté de l'autre en pal, et une coquille aussi d'argent posée à la pointe de l'écu. Casque de deux tiers.*

**I<sup>er</sup> degré, produisant.** Anne-Louis-Roger de Becdelievre de Cany, chevalier de Malte, 1739.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Saint-Patrice de la ville de Rouen, portant qu'Anne-Louis-Roger, fils de haut et puissant seigneur messire Pierre-Jaques-Louis-Hiacinthe-Marie de Becdelievre, chevalier, marquis de Quevilly, etc, et de haute et puissante dame Charlotte Paulmier son épouse, naquit et fut batisé le treize avril mil sept cent trente neuf. Cet extrait délivré par le sieur de Neuilly, pretre curé de la dite église, et légalisé.

Quitance de la somme de 6200 livres donnée le dix-sept septembre mil sept cent quarante-deux par religieux seigneur frere François de Brenne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Auxerre, procureur et receveur general dudit ordre au Grand Prieuré de France, à noble Anne-Louis-Roger de Becdelievre, fils de noble Pierre-Jaques-Louis-Hiacinthe-Marie de Becdelievre, marquis de Quevilly, et de dame Charlotte Paulmier, son épouse, qui lui avoit payé la dite somme pour son droit de passage de minorité et dispense d'age, pour être reçu chevalier de justice audit ordre. Cet acte reçu par Brouard et Toupe, notaires à Paris.



■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32116, n° 67, fol. 150.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en juin 2016.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), mai 2017.

Bref de minorité donné le dix-huit septembre mil sept cent quarante par frere dom Raimond Despuig, Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jerusalem, à noble Anne-Louis-Roger de Becdelievre, fils de nobles Pierre-Jaques-Louis-Hiacinthe-Marie [fol. 150v] de Becdelievre, marquis de Quevilly, et Charlotte Paulmier son épouse, pour etre reçu chevalier de justice dudit ordre au Grand Prieuré de France. Cet acte signé F. Rocher de Javora, vice-chancelier, et scellé.

**II<sup>e</sup> degré, pere et mere.** Pierre-Jaques-Louis de Becdelievre, marquis de Quévilly, Charlotte Paulmier de la Bucaille, sa femme, 1733. *D'azur à un lion d'or, et un chef de même chargé de trois tourteaux de gueules.*

Contrat de mariage de haut et puissant seigneur messire Pierre-Jaques-Louis de Becdelievre, marquis de Quevilly, seigneur d'Heberville, Bourville et Gelleville, fils et présomptif héritier de haut et puissant seigneur messire Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Quevilly, baron haut justicier de Cany-Caniel et de Canville, seigneur de Criquetot, Nestanville, Machouville, la Marche, la Boulais, Longueuil, etc, et de feue dame Anne-Henriette-Catherine Toustain d'Heberville sa femme, accordé le trente-un aoust mil sept cent trente-trois avec demoiselle Charlotte Paulmier de la Bucaille, fille mineure de messire Pierre Paulmier de la Bucaille, chevalier, seigneur et patron de Pestreval, Saint-Philbert, etc, et de dame Genevieve Marelle. Ce contrat passé devant Judde et des Plaiesses, notaires à Paris.

Homage du marquisat de Quevilly et des fiefs y reunis, relevant de Sa Majesté à cause de sa vicomté de Rouen, fait le dix-sept aoust mil sept cent quarante trois en la Chambre des comptes de Normandie par Pierre-Jaques-Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Qevilly, baron chastelain, haut justicier de Cany-Caniel, de Cauville, etc. Cet acte signé du Pont.

Partage en trois lots des biens de feu messire [fol. 151] Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Cany et de Quevilly, présenté le vingt-deux aoust mil sept cent quarante-un par noble dame Marie-Madelène de Houtedot sa veuve, dame et patronne d'Anneville, Veauville, Herville, Robertot, etc, à messire Pierre-Louis-Jaques de Becdelievre, chevalier, marquis de Cany, Quevilly, etc, fils et heritier dudit feu seigneur marquis de Cany, pour par lui choisir deux desdits lots, et l'autre demeurer à ladite dame pour son douaire. Cet acte signé Houtedot de Cany.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Saint-Laurent de Rouen portant que Pierre-Jaques-Louis fils de messire Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Cany, seigneur chatelain et patron de Nestanville, Lintot, Crepeville, Vaudreville, etc, et de noble dame Anne-Henriette Toustain d'Heberville sa femme, naquit le deux avril mil sept cent dix huit, et fut batisé le cinq dudit mois, ayant eu pour parain haut et puissant seigneur messire Pierre de Becdelievre, son grand-oncle, chevalier, marquis d'Hocqueville, etc, conseiller du roi en tout ses conseils, premier president en sa Cour des Aydes de Normandie. Cet extrait signé Le Marquier, curé de la paroisse, et légalisé.

**III<sup>e</sup> degré, ayeul et ayeule.** Louis de Becdelievre, marquis de Quevilly etc, Anne-Henriette-Catherine Toustain d'Heberville, sa femme, 1717. *D'azur à deux fasces d'argent chargées de trois merlettes de sable, posées deux sur la première fasce et une sur la seconde.*

Contrat de mariage de messire Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Cany, etc, fils puisné et heritier en partie de deffunt haut et puissant seigneur messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, seigneur marquis de Quevilly, [fol. 151v] seigneur de Brumare etc, conseiller du roi en ses conseils, president à mortier au parlement de Normandie, et de haute et puissante dame Marie-Anne Pellot sa femme, assisté de haut et puissant seigneur messire Pierre de Becdelievre, son oncle, chevalier, marquis d'Hocqueville etc, premier president en la Cour des Aydes de Rouen, et de haut et puissant seigneur messire Claude de Becdelievre son frere aîné, chevalier, marquis de Quevilly etc, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au même parlement, acordé le trois mai mil sept cent dix-sept avec demoiselle Anne-Henriette-Catherine Toustain, fille de feu messire Jaques-Nicolas Toustain, chevalier, seigneur patron d'Heberville, Bourville etc, et de noble dame Madelène-Angélique de Launoy. Ce contrat passé devant Le Viderel et Mauduit, notaires à Rouen.

Contrat du 2<sup>e</sup> mariage de haut et puissant seigneur messire Louis de Becdelievre, chevalier, seigneur de Cany, seigneur patron de Nestanville, Lintot, Crepeville, Vaudreville, le Bois-d'Aubigny, Machouville, etc, fils et heritier en partie de feu haut et puissant seigneur messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, marquis de Quevilly, etc, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier honoraire au parlement de Normandie, et de feu haute et puissante dame Marie-Anne Pellot sa femme, acordé le vingt-quatre juillet mil sept cent vingt-trois avec demoiselle Marie-Madélène de Houdetot, fille de feu haut et puissant seigneur messire Adrien-Joseph de Houdetot, chevalier, seigneur marquis de Houdetot, seigneur et patron d'Ormeville, Robertot, Herville, Veauville, Boisgriboust, Barville etc, et de haute et puissante dame Marie-Madélène [fol. 152] de Chaslon. Ce contrat passé devant Le Viderel et Ruellon, notaires à Rouen.

Partage en trois lots des heritages et rentes situés dans la Coutume de Caux, ayant appartenu à haut et puissant seigneur messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, seigneur marquis de Quevilly et de Brumare, seigneur chatelain et patron de Criquetot, Nestanville, Lintot, Vaudreville, la Marche et le Bois-d'Aubigny, seigneur et patron honoraire de Saint-Ouen-le-Mauger, des fiefs de Claire et vavassorie noble de Berneval, conseiller du roi en ses conseils, president à mortier honoraire au parlement de Normandie, présenté le trois mai mil sept cent douze par messire Louis de Becdelievre, chevalier, marquis de Cany etc, fils puisné et heritier en partie dudit feu seigneur marquis de Quevilly, et par lui présenté à haut et puissant seigneur messire Claude de Becdelievre son frere aîné, chevalier, marquis de Quevilly, etc, president à mortier en la cour de Parlement. Cet acte signé de Becdelievre de Quevilly, et de Becdelievre de Cany.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Sainte-Croix-Saint-

Ouen de la Ville de Rouen portant que Louis, fils de messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, seigneur de Brumare, marquis de Quevilly, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Normandie, et de dame Marie-Anne Pellot, sa femme, fut batisé le vingt aoust mil six cent quatre-vingt-sept. Cet extrait signé Le Gros, curé de la dite paroisse, et légalisé.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul et bisayeule.**  
Thomas-Charles de Becdelievre, marquis de Quevilly, Marie-Anne Pellot, sa femme, 1674. *De sable à une tierce d'or posée en bande.*

Contrat de mariage de messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, seigneur de Brumare et du Bois-d'Aubigny, fils puisné de haut et puissant seigneur messire Pierre de Becdelievre, chevalier, marquis [fol. 152v] de Quevilly et d'Hocqueville, conseiller ordinaire du roi en tout ses conseils, premier président en sa cour des Aydes de Normandie, et de dame Madelene de Moy sa femme, acordé le trente et un janvier mil six cent soixante quatorze avec demoiselle Marie-Anne Pellot, fille de haut et puissant seigneur messire Claude Pellot, chevalier, seigneur de Saint-Martin, du Port-David, etc, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hotel et premier président au parlement de Rouen, et de dame Claude Le Camur sa femme. Ce contrat passé devant Pierre Crosnier et Jean Lauron, notaires à Rouen.

Homage du marquisat du Grand-Quevilly, mouvant du roi, à cause de sa vicomté de Rouen, fait à Sa Majesté en sa Chambre des comptes de Normandie le vingt-six juin mil six cent quatre-vingt-dix par Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, seigneur marquis dudit Quevilly, patron et chatelain de Criquetot, etc, conseiller du roi en ses conseils, president à mortier au parlement de Normandie, auquel lesdites terres et marquisat étoient echus de la succession de messire Pierre de Becdelievre, son pere, vivant chevalier, marquis dudit lieu de Quevilly, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, premier president en sa Cour des Aides de Normandie. Cet acte signé N. Menet.

Partage en deux lots des rentes foncieres de la succession de messire Pierre de Becdelievre, chevalier marquis de Quevilly, seigneur d'Hoqueville, de Brumare, Glatigny, le Bois-d'Aubigny, chatelain de Cany, Barville,



Ouainville, Grainville, la Teinturiere, Bertreville, Bosville, Berthauville, Criquetot, Nettanville, Crehigny, la Marche, etc, conseiller du roi en ses [fol. 153] conseils, premier president honoraire en sa Cour des Aydes de Normandie, fait sous seings privés le dix mai mil six cent quatre-vingt-six par messire Thomas-Charles de Becdelievre, chevalier, marquis de Quevilly, seigneur et patron de Criquetot, Nettanville, Erchigny, le Bois-d'Aubigny et la Marche, conseiller du roi en ses conseils, president à mortier au parlement de Rouen, et par lui présenté à messire Pierre de Becdelievre, chevalier, marquis d'Hocqueville, seigneur de Brumare et de Glatigny, chatelain de Grainville, la Teinturiere, Cany, Barville, etc, conseiller du roi en ses conseils et premier president en sadite Cour des Aydes de Normandie, pour commencer la jouissance desdites rentes du 13 juillet précédent, jour du décès dudit seigneur premier président honoraire leur pere. Cet acte signé de Becdelievre, et de Becdelievre.

*Père du bisayeul.* Pierre de Becdelievre, seigneur d'Hocqueville, etc, premier président en la Cour des Aides de Normandie.

Lettres de premier président honoraire en la Cour des Aydes de Normandie données par le roi le dix-sept mars mil sept cent six à son amé et feal le sieur Pierre de Becdelievre, marquis d'Hocqueville et de Cany, en considération des bons et agreables services qu'il avoit rendus à Sa Majesté et au public pendant plus de trente années tant dans l'exercice de ladite charge de premier president dont il avoit été pourvu sur la résignation du feu sieur son pere, qu'en d'autres occasions, et en reconnoissance des services que ses ancêtres avoient aussi rendus dans la Robbe et dans l'Epée depuis plus de quatre siècles avec beaucoup de zele et d'attachement pour les interêts de l'Etat, dans les provinces de Normandie et de Bretagne. Ces lettres signées Louis, plus bas phelypeaux, scellées et duement registrées.

**[fol. 153v] V<sup>e</sup> degré, trisayeul et trisayeule.** Pierre de Becdelievre, marquis de Quevilly, Madelène de Moy, sa femme, 1637. *De gueules à un sautoir d'or accompagné de quatre merlettes de même.*

Articles du mariage de Pierre de Becdelievre, ecuyer, seigneur d'Hoqueville, etc, fils aîné de messire Charles de Becdelievre, vivant chevalier, seigneur du dit lieu d'Hoqueville, de Rinchehoux, Bremare et du Buc, mestre de camp d'un régiment entretenu, maître d'hotel du roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, etc, et de dame Jeanne Morant sa veuve, dame du Bois, acordés le sept fevrier mil six cent trente sept avec demoiselle Madelene de Moy, fille unique de noble homme Pierre de Moy et de demoiselle Barbe Hebert. Ces articles reconnus le lundi vingt sept avril suivant devant Toussaint Guenet, conseiller aux bailliage et siege presidial de Rouen.

Homage du marquisat de Quevilly mouvant du roi à cause de sa vicomté de Rouen, fait à Sa Majesté en sa Chambre des comptes de Normandie le six avril mil six cent soixante douze par Pierre de Becdelievre, chevalier, seigneur marquis du Grand-Quevilly, d'Hoqueville, etc, conseiller en tous ses conseils, premier president en sa Cour des Aides de Normandie. Cet homage signé Chauvyn.

Ordonnance rendue le trois juin mil six cent soixante huit par monsieur Barrin de la Galissonniere, intendant en la généralité de Rouen, par laquelle il donne acte à messire Pierre de Becdelievre, chevalier, seigneur d'Hoqueville, marquis de Quevilly, etc, premier président en la Cour des Aides de Normandie, et à Pierre de Becdelievre, ecuyer, seigneur de Fresne, et René de Becdelievre, ecuyer, seigneur de Saint-Georges, capitaine au régiment d'infanterie de la Marine, ses cousins germains, de la représentation qu'ils avoient fait devant lui des titres justificatifs de leur noblesse. Cette ordonnance signée Barrin et du Perron.

Lettres données à Paris le quatre décembre mil six cent cinquante six par lesquelles Sa Majesté [fol. 154] confirmant le choix qu'elle avoit fait dès le douze janvier mil six cent quarante-quatre de la personne de son amé et feal conseiller le sieur Pierre de Becdelievre, seigneur d'Hocqueville, marquis de Quevilly, premier président en sa Cour des Aides de Normandie pour remplir la charge de conseiller en ses conseils et voulant lui donner une marque plus singuliere de son estime, Sa Majesté le nomme et établi conseiller ordinaire en tous ses conseils d'Etat, Finances et Privé, en consideration des services qu'il lui avoit rendus tant en la dite charge qu'en plusieurs emplois tres importants, notemment lors des mouvemens derniers pendant lesquels il étoit demeuré inséparablement attaché à maintenir tant par son exemple que par ses conseils les sujets de Sa Majesté dans le devoir et l'obeissance, à l'imitation de feu Charles de Becdelievre son pere, seigneur d'Hoqueville, dont le feu roi avoit fait election en l'année mil six cent vingt entre tous ceux de sa noblesse de la province de Normandie, pour calmer quelques remuemens survenus en icelle et retenir les peuples en leur devoir, auquel emploi il avoit rendu des témoignages de sa valeur et bonne conduite, et s'étoit acquis une grande réputation en qualité de mestre de camp d'un régiment d'infanterie entretenu pour le service de Sa Majesté en ladite province. Ces lettres signées Louis, plus bas par le roi, Phelypeaux, et scellées.

Lettres en forme de charte données à Paris au mois de mai mil six cent cinquante quatre par lesquelles Sa Majesté créé et érige le fief du Grand-Quevilly avec les fiefs de Banche-de-Chievre, de Gaillard-Bois, d'Hoqueville et de Bertheauville (qu'elle y unit et incorpore) en titre et dignité de marquisat, sous la dénomination du marquisat [fol. 154v] du Grand-Quevilly, en faveur de son amé et feal conseiller en ses conseils d'Etat et Privé, et premier président en sa Cour des Aydes de Normandie, Pierre de Becdelievre, seigneur desdits lieux du Grand-Quevilly et d'Hoqueville, en considération tant des grands services qu'il lui avoit rendus et au feu roi, que de ceux de Charles de Becdelievre son pere, seigneur d'Hoqueville, mestre de camp d'un régiment de gens de pied françois, Pierre de Becdelievre son ayeul, sieur du dit lieu du Grand-Quevilly, Charles de Becdelievre son bisayeul, sieur de Sazilly et du Grand-Quevilly, et René de Becdelievre son trisayeul, sieur de Sazilly, pourvu des l'année mil cinq cent deux du gouvernement de la ville d'Alexandrie après la conquête du duché de Milan, en tous les emplois qu'il leur avoient été confiés, aux uns dans la profession des armes et aux autres dans l'administration de la justice, dans toutes les compagnies souveraines

de la province. Ces lettres signées Louis, sur le repli, par le roi, Phelypeaux, scellées et duement registrées.

*Cousin germain du trisayeul.* René de Becdelievre, seigneur de Saint-Georges, brigadier des armées du roi et colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie.

Lettre du roi écrite à Saint-Germain-en-Laye le vingt-six fevrier mil six cent soixante dix-sept à monsieur de Saint-Georges par laquelle Sa Majesté lui mande que désirant se servir de lui en sa charge de brigadier en son infanterie dans son armée de Flandres commandée par monsieur le duc d'Orléans, il eut à se rendre en la dite armée pour y servir en ladite qualité. Cette lettre signée Louis, et plus bas, Le Tellier.

Brevet de brigadier d'infanterie ès armées du roi donné par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye le vingt-quatre fevrier mil six cent soixante seize au sieur de Saint-Georges, colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie, en consideration de ses services. Ce brevet signé Louis, et plus bas, Le Tellier.

[fol. 155] **VI<sup>e</sup> degré, 4<sup>es</sup> ayeuls.** Charles de Becdelievre, seigneur d'Hoqueville, Jeanne Morant, sa femme, 1604. *D'azur à trois cormorans d'argent, posés deux et un.*

Articles du mariage de Charles de Becdelievre, ecuyer, seigneur d'Hoqueville, etc, fils aîné de Pierre de Becdelievre, ecuyer, sieur de Quevilly, Rincheoux, Brumare, etc, et de demoiselle Catherine Martel sa femme, dame d'Hoqueville, acordée sous seings privés le dix-neuf mai mil six cent quatre avec demoiselle Jeanne Morant, fille de noble homme Thomas Morant, sieur d'Esterville, Mesnil-Garnier et Rupiere, conseiller du roi, tresorier general de France en la generalité de Rouen, et de demoiselle Massiotte Morel. Ces articles reconnus le deux novembre suivant devant Jacques Touze, notaire royal en la vicomté du Ponteaudemer.

Lettres de retenue en l'état et charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi données par Sa Majesté à Paris le 30 novembre mil six cent quatorze à son cher et bien amé Charles de Becdelievre, chevalier, sieur d'Hoqueville. Ces lettres signées Louis, et plus bas, de Loménie, et scellées.

Partage des biens immeubles de feus Pierre de Becdelievre, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et dame Catherine Martel son épouse, vivans seigneur et dame de Quevilly, Rincheoux, Brumare, Hoqueville et du Manoir-Ségouyn, fait sous seings privés le dix-sept mars mil six cent vingt-deux entre Charles de Becdelievre, seigneur d'Hoqueville, conseiller du roi en son Conseil d'Etat, maître d'hotel ordinaire de sa maison, Pierre de Becdelievre, sieur de Brumare, conseiller du roi en sa cour de parlement, et Charles de Becdelievre le jeune, sieur de Fresnes, ecuyers, freres, enfans et heritiers desdits feus sieur et dame de Quevilly. Cet acte reconnu et homologué le lendemain, par sentence rendue aux requêtes du palais à Rouen.

Lettre du roi conçue en ces termes : « Monsieur d'Hoqueville estant nécessaire [fol. 155v] pour le bien de mon service que mon beau-frère le duc

d'Elbeuf soit presentement assisté des forces que j'ay destinées pour me servir près de luy en ma province de Normandie, je vous escritz cette lettre pour vous en advertir afin que vous hastier la levée du régiment que je vous ay ordonné de faire et vous rendiez au temps et lieu que mondit beaufriere vus mandera. Escrit à la Suze, le même jour d'aoust 1620. (Signé) Louis et plus bas [...], (la suscription est) à monsieur d'Hocqueville, mestre de camp d'un de mes régimens de gens de pied ».

Commission de mestre de camp d'un régiment de gens de guerre a pied françois, composé de cinq compagnies de 100 hommes chacune, donnée par le roi le 11 juillet mil six cent vingt au sieur d'Hoqueville. Cette commission signée Louis, plus pas, par le roi, Brulare.

Brevet de mestre de camp apointé d'infanterie donné par Sa Majesté le 11 fevrier mil six cent vingt au sieur d'Hocqueville en considération de l'affection et fidelité qu'il avoit montrées en l'occasion des derniers mouvemens. Ce brevet signé Louis, et plus bas, Brulart.

Brevet de conseiller du roi en son Conseil d'Etat et Privé, donné par Sa Majesté le quatorze juin mil six cent dix-neuf à Charles de Becdelievre, sieur d'Hoqueville, son maître d'hotel ordinaire en considération des bons et agreables services qu'il lui avoit rendus et au feu roi. Ce brevet signé Louis, et plus bas, Potier.

**VII<sup>e</sup> degré, 5<sup>e</sup>s ayeuls.** Pierre de Becdelievre, sieur de Quevilly, Catherine Martel, sa femme, 1576. *De gueules à trois marteaux d'or, posés deux et un.*

Lettres données en la chancellerie à Paris le vingt-un octobre mil cinq cent soixante-seize par lesquelles Sa Majesté évoque à elle l'instance pendante au parlement de Rouen au sujet du mariage qui avoit été contracté ensuite d'un arrêt du parlement de Paris du 2 aoust précédent, entre Pierre de Becdelievre, ecuyer, sieur de Quevilly, et demoiselle Catherine Martel sa femme, et renvoye ladite instance en ladite cour de parlement à Paris. Ces lettres signées par le roy en son conseil, Dollu.

[fol. 156] Lettres de retenue en l'état de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, données par Sa Majesté à Paris le six janvier mil six cent vingt à son cher et bien ame Pierre de Becdelievre, ecuyer, sieur d'Hoqueville. Ces lettres signées Louis, plus bas, par le roi, de Lomenie, et scellées.

Lettre du roi écrite à Paris le douze mars mil six cent dix à monsieur de Quevilly par laquelle Sa Majesté lui mande que ses vertus et merites l'ayant fait choisir par l'assemblée des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel pour y estre associé, il eut à se rendre à cet effet vers le marechal de Fervaques, auquel elle avoit envoyé comission expresse pour lui donner de sa part le collier dudit ordre. Cette lettre signée Henry, plus bas, Potier.

Homage du fief, terre et seigneurie de Quevilly, mouvans du roi à cause de sa vicomté de Rouen, fait à Sa Majesté en sa Chambre des comptes de Normandie le dix-neuf juillet mil six cent cinq par Pierre de Becdelievre, seigneur de Quevilly, Rinchoux, Brumare, etc, auquel ledit fief de Quevilly

apartenoit par succession de Charles de Becdelievre son pere, vivant ecuyer, sieur de Sazilly, et dudit lieu de Quevilly. Cet homage signé Louvel et scellé.

Partage en deux lots des heritages de la succession de noble homme Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly et du Grand Quevilly, etc, fait le dix-neuf decembre mil six cent entre nobles hommes Pierre de Becdelievre, sieur de Rouchoux, Brumare et Hoqueville, etc, et François de Becdelievre, sieur de Bonnemare, Farin et Villiers, enfans et heritiers dudit feu sieur de Quevilly. Cet acte reçu par Jean Lambert et Abraham Theroulde, tabellions à Rouen.

[fol. 156v] Aveu du fief de Hoqueville mouvans du roi à cause de sa vicomté de Caudebec, donné à Sa Majesté en sa Chambre des comptes de Normandie le seize juillet mil cinq [cent] quatre-vingt-sept par Pierre de Becdelievre, sieur de Quevilly, auquel ledit fief d'Hoqueville apartenoit à cause de demoiselle Catherine Martel sa femme, fille et heritiere en partie de feu noble homme Artus Martel, seigneur dudit lieu d'Hoqueville. Cet acte signé Frontin.

Lettres de remission obtenues en la chancellerie à Rouen le vingt-six mars mil cinq cent quatre-vingt par Pierre de Becdelievre, ecuyer, sieur de Quevilly, ayant epousé demoiselle Catherine Martel, fille et heritiere en partie de feus Artus Martel, seigneur de Bertheauville, etc, d'Hoqueville, et demoiselle Catherine Boivyn, contre certains lots et partage faits entre Antoine Romé, ecuyer, sieur de Laigle, mari de demoiselle Marie Martel et Noël Boyvin, ecuyer, sieur de Tourville, trésorier de France, alors tuteur de ladite Catherine Martel, des successions desdits sieur et dame de Bertheauville, pere et mere desdits demoiselles Martel. Ces lettres signées par le Conseil, de Croismare.

Partage des fiefs, terres, seigneuries et héritages de la succession de feu noble homme Thomas Sureau, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Farceaux, Harcourt, Bonnemare, Farin, Villiers, Montigny, Boscheroule, Escaquelon, Baven, Rinchoux, Brumare, la Haule, Beaulieu, etc, fait et présenté le vingt-huit janvier mil cinq cent soixante-seize par nobles hommes Pierre et François de Becdelievre, enfans de noble homme Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly et de Quevilly, et de deffunte demoiselle Françoise Sureau, sa femme, sœur puisnée dudit feu sieur de Farceaux, à nobles personnes demoiselle [fol. 157] Jeanne Sureau, dame de la Haye, veuve de noble homme Guillaume Aubert, sieur dudit lieu de la Haye, conseiller au parlement de Rouen, demoiselle Marguerite Sureau, veuve de noble homme Etienne Missant, sieur de Longueil, aussi conseiller en ladite cour, noble homme Robert de Boislesque, sieur de Saint-Leger, vicomte de Beaumont-le-Roger, pour demoiselle Genevieve Sureau sa femme, et à haut et puissant seigneur messire Hervé de Longaumay, sieur dudit lieu, Amigny, Dampierre, Espinay, Franqueville, etc, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant général pour Sa Majesté en Basse-Normandie, comme mari de dame Catherine Sureau, lesdites demoiselles Sureau aussi soeurs et heritieres dudit feu sieur de Farceaux. Cet acte reçu par Jean Le Myre et Pierre Le Sauvage, tabellions à Rouen.

**VIII<sup>e</sup> degré, 6<sup>e</sup> ayeuls.** Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly et de Quévilly, Françoise Sureau sa femme, 1520. *D'argent à un sautoir de gueules accompagné de quatre testes de Maure de sable, bandées d'argent.*

Acord fait le jeudi quinze décembre mil cinq cent soixante-quinze entre noble dame Suzanne de Monchy, veuve de noble seigneur messire Thomas Sureau, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Farceaux, Harcourt, Bonnemare, etc, et noble homme Pierre de Becdelievre, sieur de Quévilly, pour lui et François de Becdelievre son frère, ecuyer, tous deux enfans et héritier de feu demoiselle Françoise Sureau, femme de noble homme Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly, sur le partage de fiefs et seigneuries provenans de la succession dudit feu sieur de Farceaux, frere de la dite feu dame de Sazilly. Cet acte reçu par Jean Le Myre et Pierre Le Sauvage, tabellions à Rouen.

Deliberation faite à Louviers le lundi le lundi dix-huit novembre mil cinq cent quatre-vingt-treize par les gens des trois états du bailliage de Rouen, par laquelle ils députent noble homme Charles de Becdelievre, ecuyer, sieur de Sazilly, à l'effet d'assister pour la noblesse dudit bailliage aux etats ordinaires du pays de Normandie qui devoient se tenir en la ville de Caen le 15 de ce meme mois. Cet acte passé devant le lieutenant general au bailliage de Rouen, commissaire en cette partie, et signé Cavelier, Bellet et Costentine.

[fol. 157v] Aveu d'un plein fief de haubert nommé le Grand-Quevilly mouvans du roi à cause de sa vicomté de Rouen, donné à Sa Majesté en sa Chambre des comptes de Normandie le premier aoust mil cinq cent quatre-vingt par Charles de Becdelievre, ecuyer. Cet aveu signé de Becdelievre.

Articles du 3<sup>e</sup> mariage de noble personne Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly et du Grand-Quevilly, fils et heritier de feu René de Becdelievre, seigneur dudit lieu de Sazilly, conseiller au parlement de Rouen, acordés sous seings privés le vingt-deux septembre mil cinq cent soixante-quatorze avec demoiselle Genevieve Ruzé, fille de feu noble homme Louis Ruzé, sieur de la Herpinierie, general pour le roi en sa Cour des Aydes à Paris, et de demoiselle Genevieve le Tur. Ces articles reconnus le même jour devant Jean Le Myre et Maurice Le Lievre, tabellions à Rouen <sup>1</sup>.

[fol. 158] Transaction faite le mercredi 15 décembre mil cinq cent soixante-trois entre haut et puissant sieur Adrien, sieur de Breauté, chevalier, seigneur et chatelain de Neville, bailli de Gisors, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, tant en son nom que comme ayant épousé noble demoiselle Marie de Becdelievre, fille de noble homme René de Becdelievre, vivant sieur de Sazilly, conseiller du roi en sa cour de Parlement à Rouen, et de feu noble demoiselle Marguerite de Bonshous sa femme, d'une part, et noble homme Charles de Becdelievre, sieur de Sazilly, fils dudit René de Becdelievre, sur les differens qu'ils avoient au sujet de la terre et seigneurie de Chesmailles que feu Guy de Becdelievre, chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen, avoit donné audit feu sieur de Sazilly son frere, et aux enfans qui sor-

1. Suit un paragraphe à cheval sur le folio 157 verso et le folio 158, commençant par les mots « *Cession faite le cinq aoust...* », lequel paragraphe est entièrement rayé. On le retrouve plus loin au X<sup>e</sup> degré.

tiroient de lui et de ladite demoiselle de Bonhoms, comme aussi pour raison d'une partie de rente que ledit sieur de Breauté répétoit ainsi que ladite terre de Chesmaille, et que le dit sieur de Sazilly disoit avoir été aqoise des deniers dotaux de sa mere, femme en premieres noces dudit feu René de Becdelievre. Cet acte reçu par Thomas Le Maire et Pierre Le Sauvagé, tabellions à Rouen.

Articles du 2<sup>e</sup> mariage de noble personne Charles de Becdelievre, seigneur de Sazilly et du Grand-Quevilly, fils et heritier de René de Becdelievre, vivant sieur dudit lieu de Sazilly, conseiller du roi au parlement de Rouen, acordés sous seings privés le cinq mai mil cinq cent cinquante huit avec demoiselle Anne du Hamel, veuve de noble homme Nicolas du Buisson, sieur de Lessart, et fille de Nicolas du Hamel, vivant sieur de Fouquerolles, Haude et Hourville. Ces articles reconnus le surlendemain devant Claude Laeas, tabellion en la vicomté de Rouen.

[fol. 158v] Extrait du memorial de la naissance des enfans de René de Becdelievre, conseiller du roi à Rouen, et de Marie Osmont sa femme, ledit memorial écrit de la main dudit René Becdelievre, à la suite de leur contrat de mariage, et contenant au 6<sup>e</sup> article ces mots :

*Le jour saint Sébastien xx<sup>e</sup> jour de janvier mil cinq cent xx, Charles fut né à cinq heures du matin attendant six, et furent parrains Jean Guerin, sieur de Molineaux, et maître Adam des Resques, chanoine de Rouen, et Anne Le Roux, femme de monsieur de Bymont, et fut batisé en la paroisse Sainte-Croix en l'église Saint-Ouen.*

**IX<sup>e</sup> degré, 7<sup>e</sup> ayeuls.** René de Becdelievre, conseiller du roi en sa cour de parlement de Rouen, seigneur de Sazilly, Marie Osmont sa femme, 1513. *D'argent à un chevron de sable accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux en chef et l'autre en pointe.*

Articles du mariage de noble homme René de Becdelievre, conseiller du roy en sa cour de l'Echiquier de Normandie, acordés sous seings privés le dix-sept janvier mil cinq cent treize avec demoiselle Marie Osmont, veuve de Robert de Croixmare, ecuyer, sieur des Alleurs. Ces articles signés M. Osmont et J. Osmont, à la suite est une notte ecrite de la main dudit René de Becdelievre portant ces mots : « *Le neufviesme jour de febvrier mil cinq cent treize espousé ladicte Marie Ausmont en l'église Saint-Eloy en la ville de Rouen, à quatre heures après mimye, et nous espousa le curé de la paroisse.* »

Donation de la terre et seigneurie de Chesmale faite le vendredi six septembre mil cinq cent trente-huit par noble, venerable et scientifique personne Gui Becdelievre, chanoine de Rouen et sieur dudit lieu de Chesmale en Touraine, à noble homme René Becdelievre son frere, sieur de Sazilly, conseiller au parlement de Rouen, en faveur de son mariage avec demoiselle Margueritte de Bonshon, et des enfans qui en sortiroient. Cet acte reçu par Jean des Vaux et Guillaume Ferment, tabellions à Rouen.

Articles du 2<sup>e</sup> mariage de René de Becdelievre, ecuyer, sieur de Sazilly, conseiller du roi en sa cour de parlement de Rouen, accordés sous seings

prives [fol. 159] le quatre septembre mil cinq cent trente huit avec demoiselle Marguerite de Bonshoms, veuve de Hugues Le Voix, aussi conseiller en la dite cour, et fille de Jean de Bonshoms, ecuyer, sieur de Hantonne. Ces articles arrestés en présence de Jean de Bonshoms, ecuyer, sieur de Couronne, frere de la future, et reconnus le vingt-et-un desdits mois et an devant Nicolas Doubert et André Gallet, tabellions à Rouen.

Ratification faite le vingt-neuf mars avant Pacques mil cinq cent quatorze par nobles gens Raoul Becdelievre, seigneur du Bouexic, d'une part, et Charlot Becdelievre, fils de feu Charlot Becdelievre, seigneur de Chavaignes, tant en son nom que comme fondé de procuration de Gilles Becdelievre, René Becdelievre, conseiller du roy en sa cour de parlement à Rouen, Guyon, François et Jacques Becdelievre, ses freres, sçavoir d'une transaction passée le vingt-et-un juillet mil cinq cent entre le dit feu Charlot Becdelievre, seigneur de Chavaignes, et ledit Raoul Becdelievre, seigneur du Bouexic. Cette ratification reçue par de Georgin et P. Gallion, notaires à Rennes.

Provisions d'un office de conseiller clerc du roy en sa cour et echiquier de Normandie données par Sa Majesté à Blois le sept septembre mil cinq cent douze à son amé et feal René de Becdelievre en considération des grands et recommandables services qu'il avoit cy-devant rendus à Sa Majesté au fait et exercice de l'office de podestat de la ville et cité d'Alexandrie au duché de Milan. Ces lettres signées sur le reply, par le roy, l'evêque de Paris, et autres présens, Robertet.

**X<sup>e</sup> degré, 8<sup>e</sup> ayeul.** Charles Becdelievre, seigneur de Chavaigne, Gillonne de Beaune sa femme, 1500. *De gueules à un chevron d'argent acompagné de 3 besans d'or posés deux en chef et l'autre en pointe.*

Cession faite le cinq aoust mil cinq cent cinquante cinq par noble homme François Becdelievre, ecuyer, seigneur de Launay, à Charles Becdelievre son neveu, seigneur du Grand-Quevilly, sçavoir de la portion qui lui apartenoit sur les 120 livres 10 sols de rente due par les enfans du 1<sup>er</sup> lit de Charles de Becdelievre avec Gillonne de Beaune, aux enfans du meme seigneur de Chavaignes et de Pernelle Dreux sa seconde femme, pour demeurer quitte par le dit François Becdelievre de soixante livres de rente dont il étoit redevable à noble homme René Becdelievre, pere du dit seigneur de Quevilly. Cet acte reçu par Chauvyn, notaire royal à Chinon.

[fol. 159v] Transaction faite le vingt-et-un juillet mil cinq cent entre Charlot Becdelievre, seigneur de Chavaignes, fils puisné de feu Guillaume Becdelievre et Jeanne Sorel, sa femme, d'une part, et Raoul Becdelievre son neveu, seigneur du Bouexic, sur les differens qu'ils avoient pour la succession de Pierre Becdelievre leur frere et oncle, vivant doyen de Loheac, que ledit seigneur du Bouexic prétendoit recueillir seul comme fils aîné, heritier principal et noble de Thomas Becdelievre, vivant fils aîné desdits Guillaume Becdelievre et Jeanne Sorel, attendu que ledit Guillaume Becdelievre étoit noble personne. Ledit seigneur de Chavaignes confessant bien les lignages et noblesse allegués par ledit seigneur du Bouexic, mais soutenant que la suc-

cession dont il s'agissoit n'étoit pas d'assés grande valeur pour etre regie et divisé selon l'assise du comte Geffroy. Cet acte signé R. Becdelievre, de la Faye, et M. Le Groux.

Comparution faite le vingt-cinq septembre mil cinq cent trois à la montre generale des nobles de l'evêché de Rennes par noble homme Raoul Becdelievre, seigneur du Bouexic, avec promesse de fournir à l'armée des roi et reine ses souverains, deux hommes bien armés et acoustrés, l'un en état d'archer, et l'autre en état de pertuisannier. Cet acte signé Le Bariller, et scellé.

Extrait de plusieurs cahiers reliés ensemble de la réformation de l'evêché de Saint-Malo de l'an mil cinq cent treize, dans lesquels sous le raport de la paroisse de Saint-Malo-de-Fuillie, est compris Raoul Becdelievre, seigneur du Bouexic, pour quatre scillons de terre noble exemte de fouage. Sous le raport de la paroisse de Guipry est aussi compris le dit Raoul Becdelievre pour sa maison du Bouexic avec la metairie dudit lieu qu'il tenoit noblement, plus pour la metairie des Goven exemte de fouage, et pour la metairie de la Fauvelaye, de toute antiquité noble.

Extrait d'un cahier du raport de la montre des nobles et tenans fiefs nobles de l'archidiaciné de Porhoet tenue à Ploermel les huit et neuf janvier mil quatre cent soixante dix-neuf, et les cinq et six juin mil quatre cent quatre-vingt dans lequel folio 66 verso est escrit *Raoul Becdelievre, pour lui a comparu Guillaume Becdelievre, archer en brigandine*, et a folio 26 recto est écrit *Raoul Becdelievre, pour lui s'est comparu Guillaume Godet, archer en brigandine bien monté et armé*. Ces extraits tirés des archives de la Chambre des comptes de Bretagne et delivrés en vertu d'arrêt de la mesme Chambre.

Reconnoissance de deux boisseaux de seigle de rente mesure de Loheac, faite le sept aoust mil quatre cent quatre vingt-deux [fol. 160] par Raoul Gosses à Raoul Becdelievre, seigneur du Bouexic, fils aîné heritier principal et noble de Thomas Becdelievre, vivant seigneur dudit lieu du Bouexic. Cet acte reçu par Rialen, notaire de la cour de Loheac.

*Frere du 8<sup>e</sup> ayeul*. Thomas Becdelievre, seigneur du Bouexic, Perrine Gillot sa femme, 1466.

Sentence rendue aux plets generaux de Chateaubriend tenus à Loheac, les 1<sup>er</sup> fevrier mil quatre cent soixante treize, par laquelle Perrine Gillot, dame du Bouexic, veuve de Thomas Becdelievre, seigneur dudit lieu du Bouexic, est créé garde et tutrice de Raoullet Becdelievre, mineur, fils aîné heritier principal et noble dudit feu Thomas Becdelievre et d'elle. Cette sentence signée Rialen et Holier, et scellée.

Echange fait le vingt-cinq janvier mil quatre cent soixante-six entre noble et puissant Jean de Maure, sire de Maure et de Bonabant, et Thomas Becdelievre en son nom et comme procureur de sa femme, par lequel ledit sire de Maure cede audit Thomas Becdelievre tous les hommes avec les devoirs, juridictions, seigneuries et rente a lui appartenans dans les paroisses de Guipry et de Saint-Malo-de-Fily, qu'il affirme valoir 11 livres, 9 sols, 5 deniers de rene, et ledit Thomas Becdelievre s'oblige d'asseoir en contre échange audit sire de Maure le meme nombre de rente et seigneurie et obeis-

sance dans les seigneuries de Vitré et de Montfort. Cet acte reçu par de Traon et Guillou, notaires passeurs.

**XI<sup>e</sup> degré, 9<sup>e</sup> ayeul.** Noble Guillaume Becdelievre, Jeanne Sorel, sa femme, 1500. D'argent à un aigle de sable à deux testes, becqué et onglé de gueules.

Emploi de la transaction du vingt-et-un juillet mil cinq cent rapporté sur le degré précédent faite entre Charlot Becdelievre, seigneur de Chavaignes, fils puisné de feus Guillaume Becdelievre et Jeanne Sorel, sa femme, d'une part, et Raoul Becdelievre, son neveu, seigneur du Bouexic, dans laquelle transaction il est dit que le dit Guillaume Becdelievre étoit noble personne.

**XII et XIII<sup>e</sup> degrés, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> ayeuls.** Thomas Becdelievre, seigneur du Bouexic, fils de Pierre Becdelievre, seigneur du Bouexic, 1411 et 1350.

Arret rendu le quatorze mail mil six cent soixante neuf en la Chambre établie par le roy pour la reformation de la noblesse des pays et duché de Bretagne, par lequel messire François Becdelievre, chevalier, vicomte du Bouexic, et messire Georges-Alexis Becdelievre, son frere puisné, sont déclarés nobles et issus d'ancienne extraction noble, et comme tels maintenus dans les qualités de chevalier et d'ecuyer, et dans l'induction y énoncée il est dit « et se voit par l'acte de partage de la succession d'ecuyer Thomas Becdelievre, second du nom, et de Perrine Gillot, en datte du troisieme mail mil cinq cent vingt-huit cy-dessus, induit que Guillaume Becdelievre dont il a été parlé cy-dessus étoit fils heritier principal et noble d'ecuyer Thomas Becdelievre, premier [fol. 160v] du nom, seigneur du Bouexic, qui vivoit en mil quatre cent onze, et que ledit Thomas Becdelievre, 1<sup>er</sup> du nom, étoit fils heritier principal présomptif d'ecuyer Pierre Becdelievre, seigneur du Bouexic, qui vivoit en mil trois cent cinquante et mil trois cent soixante. Cet arret signé L. C. Picquet.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier, doyen de l'ordre du roy, conseiller en ses conseils, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, généalogiste de la maison de la Chambre et des ecuries de Sa Majesté, de celles de la Reine et de Madame la Dauphine.

Certifions au Roy et à messire Henri-Camille, marquis de Beringhen, son premier ecuyer, chevalier commandeur de ses ordres, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne et gouverneur des ville et citadelle de Chalon-sur-Saône, qu'Anne -Louis-Roger de Becdelievre de Cany a la noblesse nécessaire pour etre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve laquelle nous avons verifiée et dressée à Paris le mardi quatorzième jour du moi de mai de l'an mil sept cent cinquante quatre.

[Signé] d'Hozier. ■